



REGLEMENTS CHALLENGES NOËL GRANGE U20 2018-2019

Siège Social : Maison Départementale des Sports
Adresse postale : BP 90144 - 42012 ST ETIENNE CEDEX
Téléphone : 04.77.59.56.60.
Télécopie : 04.77.59.56.68.
Adresse mail : comite@loirebasketball.org



COMMISSION SPORTIVE

COMITE LOIRE BASKET-BALL

4 Rue des Trois Meules – BP 90144
42 012 SAINT-ETIENNE
Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68
comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org

REGLEMENTS CHALLENGES NOËL GRANGE U20 2018-2019

ARTICLE 1 - Définition

Le CD 42 organise une Coupe de la Loire ouverte à tous les Groupements Sportifs opérant sportivement dans sa juridiction.

ARTICLE 2 - Dotation

Les équipes finalistes reçoivent Coupes et récompenses.

ARTICLE 3 - Equipes engagées

- Les équipes opérant en 2^{ème} phase du Championnat AURA ne peuvent pas s'engager.
- Les équipes non engagées dans les Championnats U20 ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.
- Une seule équipe par Groupement Sportif peut être engagée (une féminine et une masculine). **Les CTC ont le choix d'engager une seule équipe en entente ou inter équipe; elles peuvent** également engager une équipe en nom propre pour chaque club composant la CTC. Les clubs engageant une équipe en entente consomment tous les droits à engagement des clubs composant l'entente.
- Les Groupements Sportifs dont une équipe opère en Championnat AURA U20M fourniront, avant le premier tour de celle – ci, une liste de 8 joueurs brûlés, participant au Championnat AURA, qui ne pourront pas participer à la Coupe de la Loire U20.
- Les licencié(e)s ayant participé à un match au niveau national, quelle que soit la catégorie, ne peuvent pas participer à cette Coupe.

ARTICLE 4 - Date limite des engagements

Elle est fixée par la Commission Sportive.

ARTICLE 5 - Système de l'épreuve

Les rencontres se déroulent le samedi après-midi. Si deux équipes du même club doivent jouer à cet horaire, le match féminin est programmé à 16h00 et le match masculin à 18h00. Les clubs peuvent convenir d'un commun accord de jouer à un autre moment (sans repousser le match au delà du weekend prévu) par voie de dérogation. Si le club désigné comme recevant n'a pas son gymnase disponible à l'horaire prévu, il doit, sauf accord commun comme indiqué ci-dessus, trouver un gymnase de remplacement pour jouer à la date et horaire prévu initialement ; à défaut, il sera considéré comme forfait.



COMMISSION SPORTIVE

COMITE LOIRE BASKET-BALL

4 Rue des Trois Meules – BP 90144
42 012 SAINT-ETIENNE
Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68
comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org

REGLEMENTS CHALLENGES NOËL GRANGE U20 2018-2019

Afin d'établir une équité sportive, il est appliqué un système de handicap par catégorie :

U20M

	Ligue A	Ligue B	D1	D2
Ligue A	X	7	15	20
Ligue B	X	X	7	15
D1	X	X	X	7

U20F

	Ligue	D1	D2
Ligue	X	10	15
D1	X	X	7

ARTICLE 6 - Organisation

Le tirage au sort est intégral. Jusqu'aux Quarts de finale (inclus) la rencontre se déroule sur le terrain du Groupement sportif classé hiérarchiquement au niveau le moins élevé, ou, en cas d'égalité de niveau, sur le terrain du premier nommé. Les rencontres du 1^{er} tour étant en principe des rencontres de cadrage, elles opposeront des équipes classées hiérarchiquement dans les niveaux les moins élevés.

Les Demi-finales et Finales se déroulent sur terrain neutre.

Les règles de participation des joueurs sont celles régissant les Championnats départementaux. Cette Coupe de la Loire se déroule conformément aux divers Règlements Fédéraux (Règlements Généraux, Règlements Sportifs, etc ...) et selon les Règlements en vigueur au niveau du CD 42.

ARTICLE 7 - Règlement financier

Jusqu'aux Demi-Finales incluses, les frais d'arbitrage sont à la charge des deux équipes en présence. Les frais d'arbitrage des Finales sont à la charge du CD 42.

ARTICLE 8 - Résultat de la rencontre

Cette Coupe de la Loire étant à élimination directe, si le résultat est nul à l'expiration de la quatrième période, le jeu doit être continué par une prolongation (durée : 5'), puis, évidemment, par autant de périodes qu'il est nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.



COMMISSION SPORTIVE

COMITE LOIRE BASKET-BALL

4 Rue des Trois Meules – BP 90144
42 012 SAINT-ETIENNE
Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68
comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org

REGLEMENTS CHALLENGES NOËL GRANGE U20 2018-2019

La feuille e-marque est utilisée pour cette épreuve. La saisie du résultat est de la compétence du Club recevant.

ARTICLE 9 - : Divers

Tous les cas non prévus au présent Règlement, ainsi que tous litiges seront réglés par les Commissions compétentes du Comité de la Loire. Le fait pour un Groupement Sportif de s'engager dans cette compétition implique pour lui l'acceptation sans réserve du présent règlement.